



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14 septembre 2022

[...]

[...]

Concerne : ticket non entièrement bilingue

Madame la Directrice générale,

En sa séance du 9 septembre 2022, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte relative au fait que, le 17 mars 2022 à 14 h. 57, le distributeur automatique disposé à l'entrée de l'hôpital Molière-Longchamp à Forest a fourni au plaignant un ticket non entièrement bilingue. Les mentions « Bienvenue » et « Vous serez appelé(e) par le numéro » apparaissaient uniquement en français.

Dans votre lettre du 8 juillet 2022, vous avez communiqué ce qui suit à la CPCL : (traduction)

« Nous avons contacté notre fournisseur pour demander que les tickets soient dorénavant imprimés dans les deux langues. Ce changement a déjà été mis en œuvre sur tous nos campus.

[...].

Nous sommes bien conscients de la nécessité d'assister les patients de notre institution dans les deux langues et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir. À cet égard, nous proposons des cours de langues à notre personnel et tous les documents administratifs sont disponibles en néerlandais et en français. »

*
* *

Le ticket est un avis ou communication au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (lois linguistiques en matière administrative).

Aux termes de l'article 18 des lois linguistiques en matière administrative, les services locaux établis dans Bruxelles-Capitale rédigent en français et en néerlandais les avis et les communications destinés au public.

Le ticket aurait dû être établi en français et en néerlandais.

La plainte est reconnue comme recevable et fondée.

La CPCL prend acte du fait que les Hôpitaux Iris Sud s'engagent afin de respecter les lois linguistiques en matière administrative.

Copie de la présente est envoyée au plaignant.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE